

S'engager pour **nos Régions et Communautés, la démocratie et le fédéralisme d'union et l'Europe**

**Le programme du CDF - Chrétiens Démocrates Francophones -
POUR LES ELECTIONS REGIONALES ET EUROPEENNE DU 13 JUIN 2004**

Dans le prolongement de notre projet politique présenté lors de notre Congrès fondateur du 30 novembre 2002, nous vous proposons le programme du CDF pour les élections régionales du 13 juin 2004. Notre objectif est d'imprimer, à travers quelques choix bien déterminés, les convictions que nous voulons défendre.

*Nous mettrons en exergue une valeur particulière qui sera le fil conducteur de notre campagne : la nécessité d'un nouvel **engagement personnel** pour autrui.*

*« **S'engager !** » : tel sera l'appel lancé par le CDF à chaque citoyen durant cette campagne électorale.*

*« **S'engager** », cela signifie d'abord **être soi-même**. Tandis que l'individualisme contemporain nous pousse au repli dans la sphère privée, osons le débat dans la sphère publique et refusons de nous laisser enfermer dans une pensée à sens unique.*

*« **S'engager** », cela signifie aussi **prendre ses responsabilités** à l'égard de soi-même et d'autrui. Au-delà de ce que la société peut faire pour nous, cherchons aussi à nous prendre en charge nous-mêmes. Plutôt que de nous décharger sur la collectivité des exigences de la solidarité, assumons aussi nos devoirs de partage et de sollicitude réciproques.*

*« **S'engager** », c'est encore **une politique de long terme**, qui veut aller au fond des choses. L'engagement suppose la persévérance. Le CDF s'adresse à ceux qui refusent la politique de l'immédiat et du court terme, à ceux qui osent une politique de long terme.*

-
- PARTIE I. S'engager pour nos Régions et Communautés**
**PARTIE II. S'engager pour la Démocratie
et le Fédéralisme d'union**
PARTIE III. S'engager pour l'Europe

PARTIE I.

S'engager pour nos Régions et nos Communautés

S'engager pour

- 1. Les personnes et la famille**
 - 2. L'éducation**
 - 3. Le logement**
 - 4. Le dynamisme économique de nos régions**
 - 5. La mobilité**
 - 6. La sécurité**
 - 7. L'agriculture**
 - 8. Le développement durable et responsable**
-

I.1. S'engager pour les personnes et la famille

La dignité de la personne humaine est au cœur de notre projet politique, tout comme la famille, creuset de l'épanouissement de tout être humain. En matière de politique familiale, la Belgique est cependant à la traîne de plusieurs pays européens. Le **CDF** entend donc œuvrer à la promotion de politiques qui reconnaissent la famille comme le socle de la société et accordent une attention prioritaire aux personnes en situation de précarité.

Nous voulons prendre en compte la diversité des situations familiales actuelles et l'aide aux familles en difficulté. Nous voulons aussi revaloriser la famille fondée sur le mariage d'un homme et d'une femme comme étant le meilleur gage de l'épanouissement et du développement harmonieux des enfants et de la société. Le **CDF** se veut également le garant de la défense des intérêts patrimoniaux des familles.

La politique en faveur des personnes et des familles doit être transversale et impliquer tous les niveaux de pouvoir, de l'Etat à la Communauté, en passant par les Régions, les communes et les CPAS.

Les propositions du CDF pour les personnes et la famille

1. Instaurer, à l'image de ce qui se fait par exemple en Allemagne et au Luxembourg, une allocation éducation-formation qui permettra à la mère ou au père qui le souhaite de se consacrer à l'éducation de ses enfants. Cette **allocation éducation-formation** à charge du budget de l'Etat fédéral, permettra à un plus grand nombre de parents d'effectuer un choix aujourd'hui réservé aux plus nantis. Elle favorisera en outre la reconnaissance de l'éducation des enfants comme un travail et un investissement à part entière.
 - § *Tout parent d'un enfant de moins de 3 ans, non confié à une crèche, pourra percevoir une allocation mensuelle, non cumulable avec d'autres revenus professionnels ou allocations de chômage.*
 - § *La moitié de cette allocation sera perçue pour la période couvrant l'âge de 3 à 18 ans, non cumulable avec les revenus d'une activité professionnelle supérieure à un mi-temps.*
 - § *La totalité de l'allocation sera garantie aux parents d'un enfant handicapé.*
 - § *La perception de l'allocation éducation-formation ouvrira le droit à la sécurité sociale et à la pension.*
 - § *Le coût de cette mesure sera en grande partie financé par le transfert des allocations de remplacements éventuels vers l'allocation éducation-formation. Loin de menacer l'avenir des crèches ou des gardiennes, cette mesure apportera une réponse à une demande sans cesse croissante à laquelle l'offre actuelle ne peut faire face.*
 - § *Les bénéficiaires de l'allocation éducation-formation auront gratuitement accès aux formations offertes aux personnes en recherche d'emploi, afin de faciliter leur réinsertion ultérieure sur le marché du travail.*
2. Instaurer dans la fiscalité fédérale, un quotient conjugal intégral dans la perspective de la réalisation à terme d'un quotient familial permettant de mener une véritable politique familiale, à l'instar de ce qui se fait dans plusieurs pays voisins comme la France, le Luxembourg et l'Allemagne.
3. Prévenir et encadrer les situations de détresse familiale qui conduisent à une demande d'avortement par :
 - § *La promotion d'une éducation sexuelle qui intègre la dimension de l'amour, notamment du respect, de l'engagement, de la fidélité et des responsabilités parentales.*
 - § *Le développement des structures de soutien aux situations de détresse familiales et conjugales.*
4. Lutter contre toutes les formes d'assuétudes qui dégradent l'existence humaine, voire menacent la vie tout simplement : la drogue, l'alcool, le tabac,... A cette fin le CDF propose d'accroître la prévention et le rôle des acteurs de première ligne. Le CDF souhaite en cette matière protéger les jeunes contre eux-mêmes, s'oppose à toute lâcheté éducative, et demande l'abrogation de la loi dépénalisant l'usage du cannabis.

5. Renforcer la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation des enfants, notamment par le soutien aux associations actives dans le domaine de la protection des victimes de réseaux de prostitution.
6. Favoriser et soutenir financièrement les initiatives privées ou associatives visant à assister les familles ou personnes en difficultés qui souhaitent rester chez elles plutôt que d'être placées en institutions (handicapés, personnes âgées...).
7. Répondre à la détresse exprimée par la demande d'euthanasie en garantissant à chacun l'accès à une fin de vie digne grâce au développement des soins palliatifs, tant en milieu hospitaliers qu'à domicile et non pas en fournissant une réponse létale.
8. Garantir le respect absolu de la liberté de conscience des acteurs et des institutions de santé concernant l'application des législations qui touchent au respect de la vie humaine.
9. Donner une vraie place dans notre société aux personnes invalides ou handicapées,
 - § *En leur rendant leur droit au travail et en renforçant la mission d'intégration sociale des ateliers protégés.*
 - § *En accroissant et adaptant le nombre de places en institution correspondant à la demande.*
 - § *En favorisant néanmoins le maintien à domicile ou en logement dit d'intégration avec encadrement approprié.*
 - § *En procurant un emploi adapté aux personnes handicapées compte tenu de ce que le souci de leur intégration par le travail prime sur la rentabilité économique.*
10. **Protéger l'épargne quotidienne des familles en supprimant progressivement les droits de succession et en réduisant les droits de donation selon les modalités suivantes :**
 - § *Suppression des droits de succession entre conjoints (perception différée au décès du conjoint survivant) et réduction des droits entre collatéraux.*
 - § *Réduction de moitié des droits d'enregistrement sur l'acquisition du logement familial et suppression des droits de succession sur le logement principal transmis en ligne directe. Cette mesure protège le logement familial et évite que celui-ci ne doive être vendu pour payer les droits de succession.*
 - § *Suppression des droits de succession sur l'entreprise familiale en vue de favoriser sa transmission.*
 - § *Alignement du taux des droits d'enregistrement sur les donations à respectivement 3 % (en ligne directe) et 7 % (toutes autres donations) comme cela se fait en Flandre, afin tout à la fois de favoriser la rotation des patrimoines familiaux et de ne pas créer de distorsion dans les avantages compétitifs octroyés par les trois Régions du pays.*
11. Soumettre aux règles de l'expropriation toute décision administrative ayant pour effet de réduire la valeur d'un patrimoine immobilier.
12. Égaliser le montant des allocations familiales versées aux indépendants et aux salariés et aligner la pension des indépendants sur les minima accordés aux salariés.

13. Garantir une juste pension pour tous par le renforcement d'un système à trois piliers : répartition, contribution fixe de l'employeur (capitalisation), contribution variable de l'employé (capitalisation).
14. Supprimer le plafonnement des revenus professionnels complémentaires des personnes pensionnées.

I.2. S'engager pour l'éducation et la culture

La situation de notre enseignement est très préoccupante. En particulier, l'enquête « Pisa 2000 » réalisée par l'OCDE a révélé que l'enseignement de la Communauté Française cumule le double écueil d'être à la fois un des plus chers des pays industrialisés tout en étant à la traîne de ceux-ci en termes de résultats ou du nombre d'échecs.

Pour le **CDF**, les difficultés de l'école ne sont pas seulement financières mais relèvent aussi des conceptions pédagogiques et de la philosophie de l'éducation, qui animent l'école depuis une trentaine d'années. A cet égard, il faut bien constater que le passage à l'enseignement rénové et la mise en œuvre des multiples réformes qui ont secoué l'école ne parviennent pas à tenir leurs promesses. En particulier, l'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur et la disparité des taux de réussite en fonction de l'origine socioculturelle sont plus fortes aujourd'hui qu'il y a trente ans.

Pour le **CDF**, la solution ne consiste pas à proposer une réforme de plus qui s'ajouterait à toutes celles qui ont déjà été réalisées, mais plutôt à revaloriser la formation générale et à rendre davantage de liberté aux écoles et aux Pouvoirs Organisateur. L'éducation et la pédagogie requièrent beaucoup de souplesse et une grande capacité d'adaptation. Nous voulons donc que l'administration scolaire fasse davantage confiance aux enseignants et aussi aux parents qui sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

Plutôt que de diriger l'école par le haut, en misant sur les « gourous de la pédagogie » dénoncés par les syndicats de l'enseignement, le **CDF** souhaite au contraire miser d'abord sur les enseignants – qui sont sur le terrain –, en partenariat avec les parents, en rendant aux écoles et aux Pouvoirs Organisateur la liberté, l'autonomie et l'autorité que la loi leur garantit mais qui sont de moins en moins assurées dans les faits.

Les propositions du CDF pour l'éducation et la culture

Afin de rétablir un enseignement de qualité pour tous, qui revalorise l'autorité et l'engagement des parents et des enseignants, le **CDF** veut :

15. **Défendre résolument le réseau d'enseignement libre**, garant du libre choix des parents en matière d'éducation. Renforcer cette liberté de l'enseignement en assurant la gratuité dans tout l'enseignement obligatoire et en exigeant le respect absolu du principe d'égalité « un enfant = un enfant ».
16. Recentrer l'école sur sa mission première d'instruction et d'éducation en favorisant la diversité des méthodes pédagogiques afin de mieux répondre aux besoins des élèves.
17. Remédier à l'éclatement des savoirs et de la formation
 - § *En renforçant la cohérence des matières enseignées.*
 - § *En simplifiant les parcours scolaires.*
 - § *En réduisant le nombre des options.*
 - § *En revalorisant la formation générale.*
18. Instaurer un système d'évaluation externe susceptible de favoriser :
 - § *Une amélioration de la relation pédagogique : le professeur est le co-équipier de l'élève et non son juge ou un obstacle en lui-même.*
 - § *Une stimulation à la liberté pédagogique : l'État définit les objectifs à atteindre, l'école s'organise pour permettre à ses élèves d'y parvenir.*
 - § *Une évaluation objective pour tous les élèves, soumis à une même épreuve.*
19. Améliorer l'apprentissage des langues en favorisant la mise en place de classes d'immersion linguistique.
20. Revaloriser les filières d'apprentissage technique et professionnel grâce au développement de partenariats avec les entreprises.
21. Dans les zones à forte densité de populations immigrées, porter une attention toute particulière à l'apprentissage de la langue française, préalable indispensable à la poursuite d'une scolarité normale. Au besoin, adapter les programmes dans certaines classes et dégager les moyens nécessaires à un encadrement suffisant pour assurer cet apprentissage.
22. Lutter contre la violence à l'école, tant à l'égard des enseignants que des élèves entre eux :
 - § *En encourageant les institutions scolaires et les corps enseignants à mettre en œuvre des politiques éducatives qui suscitent le respect de l'autorité.*
 - § *En luttant contre la banalisation de la violence (physique, sexuelle,...) dans les programmes de télévision ou sur Internet.*

23. Préserver la santé physique et morale des adolescents en interdisant la vente de tabac et d'alcool aux adolescents de moins de 16 ans, ainsi que la publicité sur ces produits, en luttant plus résolument contre la consommation des drogues.
24. Favoriser la constitution d'équipes pédagogiques unies par un même projet éducatif. Dans ce but, permettre à tout enseignant qui le souhaite de remplacer l'actuel statut par un contrat à durée indéterminée assorti d'une augmentation salariale revalorisant sa fonction et favorisant l'évolution de carrière sur base des mérites pédagogiques.
25. Favoriser l'autonomie des pouvoirs organisateurs et des structures locales, tant dans l'enseignement libre qu'officiel. La formation de macro-entités scolaires est en effet préjudiciable aux relations de proximité nécessaires à toute structure éducative.
26. Financer et permettre l'accueil extrascolaire de façon égale dans les différents réseaux d'enseignement.
27. Supprimer le caractère obligatoire de mixité dans les écoles, qui porte atteinte au principe de la liberté d'enseignement. La mixité doit en effet être facultative selon le projet pédagogique que chaque établissement scolaire doit pouvoir déterminer lui-même.
28. Favoriser le développement des activités artistiques et sportives dans le contexte parascolaire, en partenariat avec les académies et clubs de sport.
29. Assurer le refinancement des établissements d'enseignement supérieur, universitaire et non-universitaires, ainsi que de la recherche fondamentale, la Belgique étant à la traîne des pays européens en ce domaine.
30. Remplacer tout *numerus clausus* en cours ou en fin d'études supérieures par un examen d'entrée pour les formations où cela s'avère nécessaire.
31. Assurer la cohérence de la gestion du département de l'enseignement en confiant celle-ci à un seul et même ministre communautaire.
32. Les Communautés sont aussi compétentes pour la culture. Vu la part prise par le budget de l'éducation dans le budget global de la Communauté française, les moyens financiers alloués aux différents secteurs culturels sont trop restreints. Le CDF préconise la mise en œuvre d'un véritable statut pour les créateurs et les artistes ainsi qu'une large application du principe de subsidiarité par des politiques d'encouragement aux associations culturelles issues de l'initiative privée.

I.3. S'engager pour l'accès au logement

L'accès à un logement décent, qui est un droit inscrit dans la Constitution, constitue pour une part croissante de la population une difficulté importante. C'est particulièrement vrai à Bruxelles, sous l'effet conjoint d'une hausse des prix et d'une stagnation des revenus. Le parc de logements sociaux, insuffisant pour répondre à la demande (20 000 dossiers en attente à Bruxelles, 40 000 en Wallonie) est par ailleurs souvent vétuste et délabré. A Bruxelles par exemple, on estime que dans certains quartiers défavorisés, le taux de logements dépourvus de sanitaires privatifs monte jusqu'à 56% et nombre de logements sociaux sont dépourvus de chauffage ou d'eau chaude. Cette situation appelle des politiques ciblées en faveur des ménages à faibles revenus mais aussi de ceux à revenus moyens à qui il convient de faciliter l'accès à la propriété.

Les propositions du CDF pour l'accès au logement

33. Mesures proposées pour le logement social :

- § *La lutte contre tout clientélisme dans le logement social : l'attribution des logements doit se faire sur la base de critères objectifs fondés sur la prise en compte des réalités sociales et familiales.*
- § *Priorité au développement des baux conventionnés. Cette formule permettrait à des propriétaires privés d'offrir des logements sociaux dont le loyer serait partagé entre le locataire (loyer social) et la commune (différence entre le loyer versé par le locataire social et le loyer plein, le cas échéant sous forme d'émission d'un chèque logement). Le développement des baux conventionnés doit recevoir une impulsion prioritaire car il permettra de limiter le parc de logements sociaux à charge des pouvoirs publics, de réduire les coûts d'entretien et de rénovation qu'ils nécessite et les effets pervers qu'y sont liés (difficulté de se séparer de locataires dont les revenus ont augmenté et cessent de répondre aux conditions du logement social).*
- § *Une gestion plus équitable du logement social, qui tient compte de l'évolution des situations familiales et financières des bénéficiaires.*
- § *La taxation des immeubles laissés à l'abandon. Le logement devenant une denrée rare, l'abandon volontaire d'immeubles est en effet intolérable.*
- § *Le développement de baux à réhabilitation, susceptibles de favoriser la transition du logement public vers le logement privé. Ces baux sont un partenariat entre locataires, propriétaires et pouvoirs publics. Ils permettent de lutter contre les chancres urbains et d'offrir sur le marché un grand nombre de logements à rénover. La formule prévoit le soutien des pouvoirs publics aux locataires pour la rénovation des immeubles abandonnés et permet aux propriétaires de toucher un loyer plutôt que de payer la taxe sur les immeubles à l'abandon.*
- § *L'octroi d'emprunts hypothécaires à taux réduits pour les revenus modestes.*

- § *La simplification des mesures administratives en cas de modification de la destination d'un immeuble en vue d'y permettre le logement.*
- § *La suppression de la conciliation préalable obligatoire à l'introduction de tout contentieux locatif devant le juge de paix.*

34. Mesures proposées pour l'accès au logement de ménages à revenus moyens.

De telles mesures s'imposent en particulier dans les villes où le coût du logement est tel qu'il ne permet pas aux ménages à revenus moyens d'y accéder. L'enjeu est social mais aussi économique. C'est particulièrement vrai pour la Région Bruxelloise. Faute d'une offre de logements adaptée, celle-ci risque en effet de voir se poursuivre l'exode des classes moyennes vers la périphérie, avec les pertes de revenus fiscaux qui en résultent et en conséquence, la paupérisation relative de Bruxelles par rapport au reste du pays (en 1971 le revenu moyen par habitant à Bruxelles était à 139% de la moyenne nationale, en 1998 ce chiffre était tombé à 91%). Or l'arrivée attendue de 4000 nouveaux fonctionnaires européens suite à l'élargissement de l'Europe laisse craindre à Bruxelles une nouvelle augmentation significative des coûts de l'immobilier. Dès lors, le CDF préconise :

- § *Dans la région Bruxelloise : de rendre obligatoire aux communes d'affecter au logement, le produit de la taxe sur le bureau – taxe que par ailleurs les communes doivent veiller à percevoir ce qui est encore trop peu le cas. Dans cette optique, une intervention financière publique permet de faciliter l'accès au logement de ménages à revenus moyens, qu'il s'agisse d'acquisition ou de location (de manière générale, le CDF préconise de privilégier l'encouragement à l'acquisition).*
- § *De réduire à 0 pendant 10 ans le précompte immobilier pour l'acquisition ou la construction de premier logement*
- § *En Wallonie : de baisser les droits d'enregistrement comme cela s'est déjà fait en Flandres et à Bruxelles*

I.4. S'engager pour le dynamisme économique des Régions et pour l'emploi

La dégradation de la situation économique, en particulier de la Wallonie, et du marché de l'emploi (18% de chômage en Wallonie, 22% à Bruxelles), appelle un sursaut et un changement d'attitude face à la question du chômage et du soutien aux activités entrepreneuriales. L'engagement dans la vie active doit en effet devenir un droit et une responsabilité pour tous.

Pour le **CDF**, l'économie doit être au service de l'épanouissement de la personne. C'est pourquoi l'accès de tous à une activité professionnelle est notre objectif premier. Défini comme toute activité humaine par laquelle l'homme se met au service de la société, le travail est en effet le moyen essentiel de se rendre utile aux autres et de devenir acteur dans la société. Néanmoins, s'il est

permis de parler de droit au travail, il convient aussi de rappeler que chacun est appelé à contribuer, selon ses possibilités, au développement de l'économie et de la société. Car chacun a son rôle à jouer pour le bien de tous.

En vue de dynamiser le marché de l'emploi, le **CDF** entend tout d'abord miser sur l'esprit d'entreprise et supprimer les freins au développement de l'activité économique. Le développement des entreprises est en effet le seul moyen de porter remède de façon structurelle à la question du chômage. Il doit recevoir la priorité absolue dans le cadre de la politique régionale Wallonne. En Wallonie en effet, le taux d'inactivité est trop élevé, les investissements et les exportations sont très nettement insuffisants et le taux de création d'entreprises est l'un des plus bas d'Europe. A cet égard le CDF appelle à un changement des mentalités et des politiques de redressement plus vigoureuses impliquant les leviers d'actions de l'Etat fédéral.

Par ailleurs, le **CDF** souhaite que le rôle de l'Etat face au sous-emploi et au taux d'inactivité trop élevé chez nous dépasse la seule gestion des allocations de chômage pour s'inscrire dans le soutien au développement d'entreprises à finalité sociale, susceptibles d'assurer une offre d'emploi subsidiaire. Par ailleurs, le CDF est partisan d'un allègement drastique des cotisations sociales et des impôts sur le travail qui constituent des freins à l'emploi.

Les propositions du CDF pour l'économie des Régions et l'emploi

35. Relancer l'emploi par un abaissement du coût du travail grâce à la réduction des charges patronales selon les modalités suivantes :

- § *Réinvestir les aides aux entreprises dans la réduction linéaires des charges sociales.*
- § *Accorder à toute entreprise un crédit de 5% sur les charges patronales permettant d'engager durant une période de trois ans du personnel supplémentaire exonéré de charges sociales à concurrence de ce crédit. L'intérêt de la mesure, outre son caractère volontaire, est de concerner tous les types d'emplois et de travailleurs.*
- § *Permettre la prestation d'heures supplémentaires rémunérées, plafonnées à 15% du temps de travail et exonérées de toutes charges sociales. L'avantage de la mesure est d'augmenter la rémunération du travailleur sans coût supplémentaire pour l'employeur, ni menace sur l'emploi existant ou le budget de la sécurité sociale. Au contraire, la relance économique consécutive est créatrice d'emploi. Parallèlement, le partage du temps de travail sur base volontaire (pause-carrière, temps partiel), doit être favorisé.*
- § *Exonérer totalement de cotisations ONSS, pour une durée d'un an, tout indépendant ou PME qui crée ses deux premiers emplois.*
- § *Accorder des diminutions ciblées aux TPE et PME, entreprises à haute densité de main d'œuvre et qui constituent l'essentiel du tissu économique belge.*
- § *Plafonner les cotisations de sécurité sociale, à l'instar de ce qui est pratiqué dans les pays voisins.*
- § *Suppression totale des cotisations sociales pour tous jeunes travailleurs (salariés ou indépendants) pendant les trois premières années d'expérience professionnelle*

§ *Allègement des cotisations sociales sur la rémunération des chercheurs universitaires et des chercheurs employés dans l'industrie.*

36. Simplifier et réduire les charges administratives qui pèsent sur tous les créateurs d'emplois en instaurant un guichet administratif unique de l'entreprise.
37. Permettre la déduction fiscale, à concurrence de 75 %, du coût de la main d'œuvre pour tout travail effectué :
 - § *Dans le cadre de l'aide à domicile (personnel à domicile, aides soignantes, aides familiales,...).*
 - § *Dans le cadre des prestations d'entretien et de rénovation du logement appartenant à des particuliers (corps de métiers, rénovation, peinture, jardinage,...).*
38. Favoriser le développement des entreprises à finalité sociale, partenaires des CPAS, dans le double but de répondre à la demande importante d'aides à domicile et de servir de rampe de lancement aux demandeurs d'emploi.
39. Assortir l'octroi des allocations de chômage aux personnes sans emploi depuis plus de six mois à l'obligation de suivre une formation continuée permettant d'augmenter les capacités d'insertion dans le monde du travail.
40. Permettre aux entreprises de déroger dans le cadre de conventions collectives d'entreprises aux barèmes de rémunération prévus par des conventions collectives sectorielles.
41. Suppression des taxes frappant deux fois la même activité économique (par ex.: L'impôt des sociétés et le précompte mobilier qui frappent tous deux les bénéficiaires des sociétés).
42. Promotion du capital à risque par octroi de déduction fiscale de type Monory-Declercq.

La plupart des mesures proposées ci-dessus relèvent de la responsabilité de l'Etat Fédéral, indissociable de celle des Régions et Communautés, dont la mission est par ailleurs de développer des politiques d'aménagement du territoire, de fiscalité, d'éducation et de formation professionnelle, d'emploi et de simplification administrative de nature à créer l'environnement le plus propice au dynamisme d'entreprises, à la création de nouveaux pôles industriels et commerciaux, à l'accueil de nouveaux investisseurs étrangers et à la situation concurrentielle de la région concernée.

Dans la Région Bruxelloise, mais ce constat vaut aussi pour les grandes villes wallonnes, une attention toute particulière doit être portée au développement d'emplois pour les moins qualifiés. En effet, les grandes agglomérations tendent à concentrer des populations défavorisées tout en offrant des emplois globalement plus exigeants, occupés alors par des travailleurs venus de la périphérie. C'est particulièrement frappant à Bruxelles où même dans les services publics de la ville, les Bruxellois sont sous-représentés.

Dès lors, des politiques multidimensionnelles (mobilité, urbanisme,...) doivent être mises en œuvre pour éviter les délocalisations vers la périphérie et maintenir un espace favorable au développement d'entreprises nouvelles offrant des emplois pour les moins qualifiés ainsi qu'aux petits commerces.

A Bruxelles, il importe aussi de valoriser deux atouts porteurs de retombées économiques:

§ *L'atout européen.*

§ *L'atout du savoir grâce à la concentration des pôles universitaires : en particulier, le CDF soutient le projet d'un pôle des connaissances qui regrouperait sur un seul site toutes les écoles d'ingénieurs de la ville.*

Il convient enfin de renforcer les liens entre les Régions Wallonne et Bruxelloise que l'on pourrait sceller par un accord cadre multidimensionnel (pôle de développement, aménagement du territoire, mobilité, etc....)

I.5. S'engager pour l'agriculture

Le C.D.F défend les intérêts du monde rural wallon, et en particulier ceux des agriculteurs, éleveurs, horticulteurs et forestiers de notre région.

Le C.D.F adhère au triple objectif originare de la P.A.C. à savoir :

§ *garantir l'autosuffisance et la sécurité alimentaires de la population européenne ;*

§ *garantir la stabilité des prix des produits agricoles pour les consommateurs européens ;*

§ *garantir le revenu des agriculteurs européens ;*

Le CDF constate que le dernier objectif est le moins bien atteint, et prône la notion de prix agricole juste qui assure un revenu proportionnel aux efforts et au labeur des agriculteurs. Le CDF estime que les autorités publiques ont l'obligation impérieuse de respecter les engagements pris pour 5 ans vis à vis des agriculteurs lors de l'Agenda 2000, sans changer les règles du jeu en cours de route, spécialement eu égard à l'importance des investissements agricoles.

Le CDF entend soutenir et prendre toutes les initiatives possibles ayant pour objet ou pour effet de donner de la valeur ajoutée à la production agricole en Wallonie, seule de nature à ouvrir des perspectives réelles et solides d'amélioration du revenu des agriculteurs.

Les propositions du CDF pour l'agriculture

43. De même que les consommateurs sont protégés de clauses abusives insérées par certains commerçants dans leurs contrats, les producteurs wallons doivent être protégés de clauses iniques imposées par certaines multinationales ou gros négociants et attribuant compétence en cas de litige à des tribunaux étrangers, où en pratique ils n'ont pas la possibilité concrète de faire valoir leurs droits. De telles clauses doivent être déclarées nulles, et il faut un arbitrage

tripartite et professionnel rapide comprenant un représentant du Ministère wallon de l'agriculture, un représentant des agriculteurs désigné par les organisations représentatives et un représentant des négociants.

44. Les normes définissant le tonnage maximum des marchandises pouvant être transportées par route doivent être unifiées au niveau européen et il faut mettre fin à l'insécurité juridique résultant de normes différentes entre le pays de chargement (Belgique) et le pays de destination ou de transit.
45. La Région Wallonne doit promouvoir activement l'installation sur son sol d'unités de transformation et / ou de conditionnement de produits agricoles et horticoles à haute valeur ajoutée.
46. La Région Wallonne doit prendre l'initiative d'organiser des criées et marchés publics sur son territoire, afin d'y localiser une filière complète et de générer de la valeur ajoutée.
47. La Région doit privilégier le dialogue et la reconnaissance de l'expertise des producteurs wallons dans l'organisation de leurs propres filières là où elles existent, et susciter leur adhésion plutôt que d'organiser les filières sur base de critères extraprofessionnels (politisation) .
48. La Région doit soutenir les initiatives prises en matière de labels de qualité ou appellations d'origine en apportant la garantie d'un contrôle sérieux, et donner une définition des produits de terroirs (liés à un mode de production artisanal dans une aire géographique précise) .
49. Les droits de succession doivent être allégés sur les terres agricoles affectées par une personne physique à son exploitation agricole propre si celle-ci est reprise pour au moins 5 ans après le décès par l'un de ses héritiers en ligne directe, ou sur les terres faisant l'objet d'un bail agricole ou de carrière lors du décès d'un propriétaire, et ce, afin de freiner les ventes par des propriétaires non exploitants et de soulager l'endettement des agriculteurs .

De manière générale, le CDF préconise qu'un véritable contrat de progrès puisse associer les pouvoirs publics, agriculteurs, forestiers et autres acteurs de l'environnement autour d'objectifs de moyen et de long terme préalablement concertés et réalisés de commun accord. En effet l'agriculture, l'environnement, la qualité des produits de la terre, les équilibres écologiques passent moins par des législations tatillonnes et multiples que par une responsabilisation active des acteurs concernés.

I.6. S'engager pour une meilleure mobilité

Les propositions du CDF pour une meilleure mobilité

50. Développer des transports en commun réellement performants, en privilégiant les investissements dans le transport des navetteurs et, pour la Région Bruxelloise, dans le RER. Par ailleurs, en matière de transport en commun, le CDF considère que la priorité doit être donnée à l'usager du service et non à son prestataire. Dès lors, que ce service soit réalisé par les pouvoirs publics ou par le privé moyennant un cahier des charges déterminés ou encore par un partenariat privé/public, l'essentiel doit être la qualité, l'efficacité et l'accessibilité du service offert.
51. Améliorer, par des moyens techniques ou humains, la sécurité des accès aux transports en communs dans les quartiers « difficiles »
52. Emettre des chèques-taxis pour personnes âgées et précarisées, habitant dans les zones non desservies par les transports en commun.
53. Réhabiliter l'axe ferroviaire stratégique reliant les trois capitales de l'Union Européenne (Bruxelles – Luxembourg – Strasbourg)
54. Développer le transport ferroviaire des marchandises par simplification des formalités et encouragement des « embranchements de particuliers » : (accès des entreprises directement aux lignes ferroviaires)
55. Remettre en service des trains internationaux de nuit, par le biais de la libéralisation.
56. Stimuler le transport Multimodale
57. Améliorer la correspondance entre les différentes sociétés de transport régionalisées et créer des navettes de minibus dans les périphéries pour amener les navetteurs à la gare. Garantir l'accès des transports publics aux moins valides.
58. En matière de mobilité routière, le CDF s'insurge contre l'hyper-répression des usagers de la route, estimant que des politiques préventives de sensibilisation à la responsabilité doivent être préférées et permettre de réduire les excès de la pression réglementaire et répressive.

1.7. S'engager pour la sécurité

La première mission des pouvoirs publics est de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Il est préoccupant de constater que dans les matières qui concernent la sécurité et la justice, certaines autorités publiques estiment devoir faire appel à des sociétés privées pour pallier les défaillances de l'Etat. Ou que celui-ci en soit réduit à demander à l'armée ou aux administrations communales de jouer un rôle qui n'est pas le leur, en raison des insuffisances de la justice ou de la police. A cet égard, nous devons malheureusement constater que la réforme des polices, qui prétendait garantir une meilleure organisation et plus de proximité des forces de l'ordre, n'a pas encore démontré son efficacité.

Or, une vraie démocratie suppose que chacun puisse vivre dans la liberté et la sécurité.

La sécurité est surtout une compétence de l'Etat fédéral et des communes. Elle n'est qu'indirectement liée aux compétences des Régions et des Communauté en ce qu'elle concerne directement la vie des citoyens, la défense du territoire, les transports et l'école.

Les propositions du CDF pour une meilleure sécurité

59. Favoriser l'éducation à la vie civique, préalable indispensable à l'intégration des règles de la vie en commun. Cette éducation devra être renforcée à l'école mais concerne en premier lieu les parents et chaque citoyen, qui doivent pouvoir assumer pour eux-mêmes et leur environnement les responsabilités éducatives et solidaires qui incombent à tous ceux qui désirent vivre dans une société sécurisée. De même l'Etat doit assumer le rôle pédagogique qui est le sien comme représentant de l'ordre public.
60. Prolonger cette action éducative par la prévention de la délinquance grâce au renforcement d'une police de terrain proche du citoyen (agent de quartier, information dans les écoles,...). En particulier, cette présence policière doit être accentuée dans les zones sensibles et pour les patrouilles de nuit. Cela implique de décharger au maximum les policiers des tâches administratives qui peuvent être confiées à d'autres.
61. Assurer que les infractions à la loi seront effectivement poursuivies. Cela suppose que les cadres de police prévus par la loi soient complets et que les sanctions prévues par la loi soient effectivement appliquées.

62. Raccourcir le délai qui sépare l'interpellation et le jugement, dans le respect absolu des droits de la défense, afin de :
- § *réduire le nombre de personnes en détention préventive ;*
 - § *donner toute sa force à une sanction qui a d'autant plus de sens qu'elle est proche dans le temps du délit commis ;*
 - § *encourager l'efficacité du travail de la police ;*
 - § *garantir une meilleure prise en compte des droits de la victime.*
63. Viser à mieux adapter les sanctions aux faits commis et aux cas particuliers. Privilégier les sanctions assorties de travaux d'utilité publique, susceptibles de conduire l'auteur d'un délit à comprendre les torts qu'il a causés et de favoriser sa réinsertion. Mais à l'inverse, appliquer des sanctions plus fermes pour tous les délits qui portent atteinte aux personnes.
64. Donner à la police et à la justice les moyens indispensables à l'exécution de leurs tâches, plutôt que de s'en remettre à des institutions dont ce n'est pas le rôle et qui n'en ont pas les compétences.

I.8. S'engager pour un développement durable et responsable

Le souci de l'environnement a pris, ces dernières décennies, une importance cruciale et justifiée. Alors que l'humanité vivait encore il y a peu dans l'engouement sans réserve pour la technique, elle découvre maintenant que les ressources sont limitées et qu'une exploitation désordonnée et sans frein de la nature menace l'avenir de notre planète et donc de l'homme lui-même. Pollution, saccages, destruction sont des problèmes aigus dans bon nombre de régions du globe. Ils montrent que l'exploitation des ressources terrestres se révèle à long terme dangereuse, inutile et contre-productif si elle n'intègre pas la prise en compte des exigences d'un développement durable. Ainsi l'écologie, qui était originellement la science des espèces naturelles et de leur environnement, est devenue une question économique et politique que nul ne peut plus ignorer.

Cependant, ce souci écologique peut lui-même se révéler dangereux lorsqu'il prend la forme d'une nouvelle doctrine dans laquelle la nature est considérée comme une fin en soi, réduisant l'homme à n'être qu'un instrument de conservation des équilibres naturels. Une telle vision, qui réduit l'homme à une espèce naturelle parmi les autres et dont le développement doit être régulé pour éviter qu'il ne nuise à la « terre-mère », se révèle finalement antihumaniste.

Le **CDF** estime donc que la nature est faite pour l'homme, mais que celui-ci est appelé à la gérer, à la faire fructifier et à la préserver. C'est pourquoi, l'objectif du développement durable de

l'humanité est pour nous celui qui intègre la triple dimension de ses exigences économiques, sociales et environnementales.

Les propositions du CDF pour un développement durable et responsable

En vue de promouvoir une écologie qui assure le respect de l'environnement tout en permettant un juste développement économique et social, le **CDF** veut :

65. Responsabiliser le citoyen sur sa capacité individuelle à agir dans le sens du respect ou de la dégradation de l'environnement, par :
 - § *La sensibilisation et l'éducation à l'éco-consommation.*
 - § *L'information sur la qualité des produits grâce à la mise sur pied d'organismes indépendants chargés de la délivrance des labels de qualité.*
66. Favoriser les économies d'énergie en améliorant la définition des normes pour éco-construction, éco-rénovation, isolation.
67. Favoriser la recherche et le développement en matière de production et de consommation d'énergies renouvelables ou non polluantes : énergie solaire, éolienne, biomasse, diester, fusion nucléaire,...
68. Favoriser la réduction de l'usage des gaz à effets de serre. A cette fin, la commission Ampère ayant mis en évidence l'absence d'alternatives crédibles, il faut maintenir la production électrique via l'énergie nucléaire. Celle-ci seule permettra de :
 - § *Respecter les engagements pris à Kyoto.*
 - § *Eviter une flambée des coûts de l'électricité liée à l'augmentation des coûts de production ainsi qu'au paiement des droits de polluer négociés à Marrakech.*
 - § *Garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la Belgique.*
 - § *Assurer la pérennité en Belgique d'un savoir-faire et d'un emploi hautement qualifié dans l'usage d'une technologie de pointe.*
 - § *Garantir la compétitivité des producteurs belges d'électricité dans le contexte de la libéralisation européenne de ce marché.*
69. Développer la recherche sur le traitement des déchets nucléaires.
70. Encourager la production et l'utilisation du bois
 - § *Dans la construction et l'ameublement, chaque m³ de bois façonné contribuant à la lutte contre l'effet de serre.*
 - § *Comme énergie alternative à l'énergie fossile, cette solution présentant un bilan pratiquement nul en terme d'émission de CO₂.*
71. Supprimer les droits de succession frappant les terres agricoles et forestières. Ces biens ayant une rentabilité extrêmement faibles, l'impôt actuel est une menace directe sur la pérennité des

exploitations concernées et défavorise la plantation des essences de longue croissance nécessaires au maintien de la biodiversité.

72. Promouvoir et soutenir le système de certification européen PEFC (Pan European Forest Certification), seul système qui permette à la fois de répondre aux exigences environnementales et à la spécificité de la forêt européenne, belge et wallonne, très parcellisée.
73. Promouvoir un label fondé sur le règlement européen EMAS (Système de Management Environnemental et d'Audit), en vue d'encourager les entreprises qui cherchent à améliorer en continu leurs performances environnementales.
74. Intégrer dans l'octroi des brevets tout le cycle de vie du produit, comprenant l'ensemble des charges écologiques et sociales (son « sac à dos »). Refuser la mise en marché des brevets dont le « sac à dos » est trop élevé.
75. Promouvoir la prise en compte de tous les acteurs de la ruralité et de leurs intérêts spécifiques dans le cadre des politiques de développement rural et de protection de la nature, grâce à :
 - § *La création d'une cellule où les acteurs ruraux seront réellement et régulièrement entendus sur toute question relative à la mise en œuvre de « Natura 2000 ».*
 - § *La consultation de chaque propriétaire concerné par « Natura 2000 », de telle façon que celui-ci puisse décider librement du sort de sa propriété.*
 - § *La création de commissions de recours chargées de régler les désaccords entre les parties concernées.*
 - § *La prévision de moyens financiers permettant de compenser les frais, manques à gagner ou diminutions de la valeur capitale des sites concernés par les mesures de protection de l'environnement.*
76. Mener une politique résolue contre les nuisances sonores, ce qui suppose de :
 - § *Revoir dès à présent les politiques aéroportuaires régionales à la lumière des dispositions européennes (2002/49/CE) qui seront de toutes façons obligatoires d'ici quelques années.*
 - § *Budgéter progressivement les coûts externes relatifs aux droits des riverains.*
 - § *Limiter drastiquement les vols de nuit.*
 - § *Etablir une taxe aéroportuaire sur les trafics nocturnes transcontinentaux à faibles retombées économiques (rôle de station-service). Produit à affecter prioritairement à l'indemnisation des riverains.*
 - § *Etudier des synergies envisageables avec le projet « Chièvres » en vue de résoudre le problème des vols nocturnes.*
 - § *Garantir l'indépendance absolue de l'Autorité de contrôle aéroportuaire.*
 - § *Etablir le cadastre du bruit sur les zones les plus larges.*

PARTIE II.

S'engager pour la démocratie et pour un fédéralisme d'union

Le **CDF** veut s'engager activement dans la défense de la démocratie. Pour nous, ce combat de tous les jours doit se développer dans une double direction :

- § *tout d'abord celle de l'engagement pour le respect des institutions et des procédures qui permettent aux citoyens de participer à la gestion de la Cité ;*
- § *ensuite, celle de l'engagement pour le respect des valeurs fondatrices de la démocratie : l'égalité de tous les hommes, la dignité de chacun,...*

Le **CDF** défendra également avec détermination l'unité de la Belgique fédérale et le rôle de la monarchie comme garante de cette unité. Nous nous opposons donc à tous ceux qui souhaitent détricoter la Belgique et abandonner le principe de la solidarité nationale. De même qu'à ceux qui préconisent le repli sur soi et s'inscrivent dans une dynamique à rebours de l'évolution mondiale et, en particuliers, de la construction européenne.

Les propositions du CDF pour un fédéralisme d'union

Afin d'œuvrer à la construction d'une démocratie authentique, forte dans ses institutions comme dans ses valeurs fondatrices, le **CDF** veut :

77. Renforcer le pouvoir législatif en vue d'assurer une meilleure cohérence de la législation. Une coordination permanente des textes législatifs doit rendre plus simples et accessibles les règles qui s'imposent à tous et que « nul n'est censé ignorer ».
78. Promouvoir l'engagement citoyen, en invitant tous ceux qui souhaitent participer aux élections comme électeurs ou comme candidats à manifester leur adhésion aux droits et aux devoirs attachés à la citoyenneté par l'acquisition de la nationalité belge.
79. Revaloriser le sens de la démocratie représentative comme système dans lequel les mandataires sont au service du bien de tous et non les exécutants de leurs partis. Dans ce but, renforcer le droit d'initiative du Parlement et son pouvoir de contrôle de l'exécutif, notamment en favorisant l'indépendance des élus par rapport à leur parti grâce à la suppression totale de l'effet dévolutif de la case de tête ainsi que des suppléances.
80. Revoir la loi de financement des partis politiques et la législation électorale en permettant que les nouvelles listes soutenues par 10 000 citoyens au moins soient traitées sur pied d'égalité avec les autres listes, tant au niveau du financement de leur campagne que dans l'accès aux médias.

81. Instaurer un service civique de 6 mois favorisant la prise de conscience de l'investissement nécessaire de chacun dans une société solidaire.
82. Consolider le rôle la monarchie comme garant de la cohésion fédérale
83. Maintenir l'unité de la sécurité sociale comme garante de la solidarité entre Belges.
84. Soutenir la ratification de la Convention sur la protection des minorités culturelles.
85. Maintenir l'unité de l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vivorde et garantir les facilités accordées constitutionnellement aux francophones de la périphérie. Dans le contexte actuel, toute concession sur la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vivorde doit être subordonnée à l'élargissement de la Région Bruxelloise aux six communes à facilités.
86. Imposer un stop institutionnel et mettre en place une commission d'évaluation des multiples réformes constitutionnelles avant toute nouvelle modification.
87. Instaurer l'obligation d'une consultation populaire préalable à toute modification de la Constitution en matière institutionnelle.
88. Redéfinir le rôle des provinces et recentrer leurs compétences.
89. Simplifier le mode de fonctionnement des gouvernements en évitant la division excessive des compétences (ex. : santé, enseignement, culture, commerce extérieur).
90. Fusionner les compétences de la Communauté française et de la Région wallonne.

PARTIE III.

S'engager pour l'Europe

Une Europe forte de ses valeurs

S'engager pour une Europe :

- 1. Communauté de valeurs**
- 2. Espace de libertés et de solidarités**
- 3. Plus fédérale et plus citoyenne**
- 4. De la croissance, de l'innovation et de l'emploi**
- 5. De l'enseignement, de la formation et de la connaissance pour tous**
- 6. De la culture**
- 7. De la sécurité et de la justice**
- 8. De l'agriculture et de l'environnement**
- 9. Ouverte sur le monde**

S'engager pour une mondialisation positive

III.1. L'Europe, une communauté de valeurs fondée sur la primauté de la personne

Avant d'être une communauté d'intérêts, l'Europe doit être avant tout une communauté de valeurs. L'Europe élargie ne pourra se construire que sur un idéal fédérateur et sur un système de valeurs dans lequel le CDF soutien en particulier les valeurs chrétiennes et leur spécificité personnaliste. Le CDF fait sienne la déclaration du Président de la Commission Européenne, Romano Prodi, à Stuttgart le 8 mai '04. Pour lui, "si l'Europe n'est pas le berceau du christianisme qui a ses racines en Orient, il serait faux de penser que le christianisme n'aurait pas d'influence sur la construction de l'Europe. Les Pères de l'Europe étaient des chrétiens convaincus qui ont puisé dans leur foi et, pour être citoyen européen, nous ne devons pas mettre notre foi de côté mais y puiser aussi. Les chrétiens peuvent être le levain de la nouvelle Europe et le ferment religieux devra donner à l'Europe l'âme dont elle ne peut pas se passer".

Le CDF estime dès lors que le Préambule de la Constitution doit faire explicitement référence à l'héritage chrétien de l'Europe, comme reconnaissance de son identité spirituelle et culturelle. Le CDF a soutenu une pétition en ce sens dans la perspective du prochain conseil européen des 18 et 19 juin.

Un des objectifs majeurs de l'union, depuis sa création, a été l'encouragement à la stabilité, la prospérité, la paix et la solidarité. Dans le contexte de l'élargissement, le défi est d'accueillir les nouvelles démocraties au sein d'une Europe où les valeurs constituent le moteur du progrès et de l'intégration. Notre projet politique est fondé sur les principes de liberté et de responsabilité, de respect de la vie et de dignité de la personne humaine, de solidarité et de justice, d'état de droit, de subsidiarité et de démocratie. Il soutient la primauté de la personne, les priorités familiales et éducatives et la liberté d'initiative tant dans le domaine économique, que social. Il insiste en particulier sur '*le rôle central de la personne humaine et de ses droits inviolables et inaliénables*' tels que mis en exergue dans le préambule de la future Constitution.

Observons que celle-ci consacre sa partie 2.1. à la dignité humaine, au droit à la vie et à l'intégrité de la personne. La dignité de la personne humaine suppose en particulier que la science soit au service de la personne humaine et non la personne humaine au service de la science. Toute forme d'eugénisme délibérée ou indirecte, ainsi que le clonage reproductif, doivent être proscrites. Pour nous, ce texte devrait être complété par l'interdiction de recherches sur les embryons humains, ainsi que du clonage thérapeutique. Des règles strictes devraient être adoptées au niveau mondial à ce sujet. Par ailleurs, si l'investissement dans les sciences du vivant et de la biomédecine ouvre de larges horizons pour la santé et le bien-être, nous soutenons le droit à la vie, le caractère unique de chaque être humain de sa conception jusqu'à la mort naturelle, et la responsabilité prioritaire des parents et des familles.

En conclusion, l'union économique n'est pour nous qu'une étape vers une Europe plus fédérale et plus intégrée. Mais une telle Europe ne pourra se construire qu'en renouant avec ses racines et ses héritages (racines chrétiennes, traditions gréco-romaine) et en se dotant d'un idéal capable de la fédérer comme une véritable communauté de valeurs.

III.2. l'Europe, espace de libertés et de solidarités

Nous nous réjouissons que la Constitution (partie 2) contienne *la charte des droits fondamentaux de l'Union* et consacre *les libertés des citoyens, le droit de se marier et de fonder une famille, le respect de la vie privée et familiale, la liberté de pensée, de conscience et de religion, de réunion et d'association, d'expression et d'information, la liberté d'entreprise, le droit à l'éducation et le droit de propriété.*

Le CDF entend défendre en particulier la spécificité du mariage (union d'un homme et d'une femme fondée sur un contrat de fidélité). Il soutient aussi l'article II – 10, sur la liberté de pensée,

de conscience et de religion, dans le respect du pluralisme des convictions, ainsi que la liberté de changer de religion ou de conviction, de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé.

A cet égard le CDF défend le maintien de l'article I-51 du projet de Constitution, qui protège le statut des églises, communautés religieuses et organisations philosophiques et non confessionnelles, et qui, reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, entend favoriser un dialogue ouvert transparent et régulier entre elles et l'Union européenne.

Par ailleurs, le CDF défend également l'article II-14, relatif au droit à l'éducation et à la liberté d'enseignement dans le respect des convictions religieuses et philosophiques.

Enfin, le CDF attache une importance toute particulière à la liberté d'association, consacrée par l'article II-12, qui pour lui, fonde le principe de subsidiarité. Ce principe implique en effet la reconnaissance du rôle essentiel des réseaux associatifs qui structurent le lien social.

Le CDF est favorable à une Europe plus sociale. L'Europe doit, dans le respect du principe de subsidiarité, encourager les Etats à adopter des mesures harmonisées de réduction de la pauvreté, favorisant les initiatives privées et la meilleure interconnexion des actions concernant l'emploi, la protection sociale, le dialogue social, l'insertion sociale, l'égalité des chances.

Dans ce contexte, nous estimons que le rôle des pouvoirs publics doit, au delà d'un socle de solidarités publiques, encourager également toutes les solidarités d'initiative privée et associative.

III.3. L'Europe plus fédérale et plus citoyenne

Le projet de la Constitution prévoit un certain nombre d'avancées dans le sens d'une Europe plus intégrée. Ainsi des mesures significatives sont prévues :

- § Attribution de la personnalité juridique à l'Union Européenne.
- § Election du Président du Conseil Européen en son sein pour une durée de 2 années et demie
- § Election du Président de la Commission par le Parlement européen,
- § Intégration de la Charte des droits fondamentaux dans la future Constitution de l'Union européenne,
- § Création d'un poste de Ministre des Affaires Etrangères de l'Union, nommé par le Conseil européen.
- § Renforcement du pouvoir du Parlement Européen et augmentation du nombre de domaines dans lesquels s'appliquent la procédure de co-décision entre le Conseil et le Parlement, agissant comme des co-législateurs égaux.

Les propositions du CDF pour une Europe plus fédérale et plus citoyenne

91. Pour le CDF, L'Europe doit être plus fédérale. Toutefois, élargie à 25 Etats membres, cette évolution ne peut être possible que si au sein de l'Union, un certain nombre d'Etats conviennent d'aller plus loin dans le sens de l'intégration. Dans la ligne du principe de coopération renforcée, nous estimons qu'une telle intégration pourrait déjà se faire entre les Etats membres du Benelux, lequel pourrait être un moteur d'intégration européenne.
92. Généraliser le système de vote à majorité (double ou qualifiée) et supprimer la règle de l'unanimité, qui affaiblit la capacité démocratique de décision d'une Union à 25. Le CDF estime que l'unanimité devrait être supprimée pour la révision de la Constitution et, au sein du Conseil, dans les secteurs-clés tels que la Politique étrangère et la Sécurité commune.
93. Soumettre toute la législation Européenne et le Budget à la procédure de co-décision du Parlement et du Conseil et à un vote à la majorité au sein du Conseil.
94. Renforcer le rôle de la Commission comme véritable exécutif de l'Union et soutenir une Commission représentative, avec un Commissaire par pays. De même, le rôle du Parlement, tout comme sa visibilité et son accessibilité pour les citoyens de l'Union.
95. Pour construire l'Union sur une véritable citoyenneté européenne, des campagnes de sensibilisation doivent permettre de renforcer la participation des ressortissants d'autres Etats Membres aux élections locales dans l'Etat de résidence.

III.4. Une Europe de la croissance, de l'innovation et de l'emploi

Les bénéfices économiques de la révolution industrielle sont indéniables. Le défi que devra relever l'Europe élargie, sera l'harmonisation entre croissance économique, développement social et préoccupations environnementales. En effet, la politique commune ne peut réduire ses objectifs à la seule prospérité économique. Les notions de justice sociale, de bonne gouvernance, de respect de l'environnement, de responsabilité sont tout autant reliés au développement du bien commun et à ce titre, sont déterminants dans l'évaluation de la politique commune.

En mars 2000 à Lisbonne, le Conseil Européen décidait de faire de l'UE l'économie la plus compétitive du monde d'ici 2010, et un espace fondé sur l'innovation et les savoir. Cette stratégie dite de Lisbonne, repose sur quatre piliers :

- § Relever le défi de la société de la connaissance et de l'information
- § Améliorer la compétitivité et l'innovation, encourager les PME et le marché européen du capital à risque, développer les technologies du futur et réorienter les dépenses publiques, notamment par un soutien accru à la R&D (recherche et développement).
- § Assurer la cohésion sociale et lutter contre l'exclusion sociale
- § Développer des politiques macro-économiques au service de la compétitivité et de l'emploi et des politiques budgétaires strictement respectueuses du pacte de stabilité au sein de la zone euro.

A mi parcours, ces objectifs ne sont pas en voie d'être atteints. En particulier, on observe que la Belgique ne figure qu'en dixième place sur l'échiquier européen (des Quinze) et que en '02-'03, elle accuse un recul dans les domaines de la compétitivité, de la recherche et de l'innovation des réformes économiques et structurelles, de l'environnement et de l'emploi.

L'objectif de Lisbonne pour l'Union est d'atteindre un taux d'emploi de 70% d'ici 2010. Or un tel objectif devrait passer par une croissance annuelle de 2,8% alors que ce taux est de 1,3% en moyenne depuis 1997 (2,1% en 2003). Dans l'UE, le taux d'emploi est passé de 62.4% en '99, à 64,1% en '01. Toutefois, la productivité relative de la main d'œuvre par personne employée, est passée entre 1999 et 2002, de 86% à 83% du niveau américain, ce qui s'explique en grande partie par le nombre inférieur d'heures travaillées par travailleur dans l'UE (versus Etats Unis) et en moindre partie par l'impact des technologies. La croissance économique de l'UE reste largement inférieure à celle des Etats Unis, qui est de 5 à 6% depuis 2000.

L'emploi et la productivité sont insuffisants de même que les investissements dans la recherche, l'innovation, l'éducation et la formation. A noter que le PIB par habitant UE est passé de 69 à 71 % de celui des Etats Unis entre 1996 et 2002 grâce à une hausse du taux d'emploi européen. La productivité du travail par travailleur européen dans l'UE reste cependant à 16,6% en dessous du niveau des Etats Unis.

Par ailleurs, le taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans devait , selon les objectifs de Lisbonne, atteindre 50% d'ici 2010. Or en Belgique, ce taux n'est que de 25% (pour 39% en moyenne dans l'ensemble de l'UE en 2001) et il a encore baissé en 2001. Sur l'objectif général d'un taux d'emploi de 70%, un certain nombre de pays (PB, Dk, Su) sont déjà au-delà et d'autres ont déjà atteint l'objectif intermédiaire de 67% (Aut, Fin, Port) alors que en Wallonie, par exemple, il n'est toujours que de 54%, soit moins encore que le taux moyen (56%) des dix nouveaux Etats Membres. Relevons aussi que les taux de chômage en Wallonie et à Bruxelles sont respectivement de 18% et 21%, soit largement au-delà du taux de chômage moyen dans l'UE (7,6% en 2002).

Observons aussi que la stratégie de Lisbonne n'a pas vraiment pris en compte l'impact de l'élargissement et des structures économiques très différentes des nouveaux Etats membres (exemple, encore 25% de l'emploi dans l'agriculture se concentre en Pologne), même si cet élargissement ouvre de nouveaux horizons et de nouveaux marchés.

Les propositions du CDF pour une Europe de la croissance, de l'innovation et de l'emploi

Le CDF estime nécessaire de soutenir la mise en œuvre plus efficiente des objectifs de Lisbonne, à l'appui des politiques suivantes :

96. Soutenir activement la création d'entreprises, et leur viabilité financière par des politiques communautaires et nationales appropriées. C'est tout particulièrement nécessaire pour la Wallonie, qui accuse dans ce domaine un retard notoire. Ce ne sont pas les subsides qui créeront de nouveaux emplois, ni le maintien des secteurs sans avenir, mais les nouveaux investissements. L'investissement des entreprises au sein de l'Union n'a pratiquement pas augmenté entre 1996 (17,1% du PIB) et 2001 (17,8 % du PIB). Pour le CDF, l'initiative privée doit être le facteur le plus important pour créer de l'emploi.
97. Réduire les coûts excessifs (charges sociales) pour les entreprises, dans le cadre d'une réduction des dépenses publiques et non d'une augmentation de la fiscalité et de la parafiscalité.
98. Encourager une flexibilité accrue sur le marché du travail en libérant les entreprises du fardeau des réglementations et des charges, en simplifiant les procédures administratives et les législations sociales trop lourdes et trop contraignantes, en rendant plus flexibles les conditions de recrutement et de licenciement, et en développant un service public de qualité.
99. Encourager la formation et l'éducation permanentes tout au long de la vie professionnelle, compléments nécessaires de la flexibilité, et promouvoir l'utilisation des dépenses publiques dans ces domaines.
100. Augmenter la mobilité transnationale des étudiants (programme Socrates et processus de Bologne) et des travailleurs (programme Léonardo et europass du candidat travailleur dès 2005).
101. Abandonner les systèmes de retraite anticipée au profit de stratégies globales de vieillissement actif, selon une approche individualisée par secteur. Il s'agit de mettre en œuvre des politiques visant à relever l'âge moyen auquel les travailleurs quittent effectivement le marché du travail. Ces politiques doivent accorder plus d'attention à la promotion des formes flexibles de travail, associant une retraite progressive et le travail à temps partiel et élargissant aussi l'accès à la formation pour les travailleurs âgés. Dans ce domaine, la Belgique compte parmi les Etats membres qui doivent effectuer le plus d'effort.
102. Promouvoir la concurrence en soutenant une plus grande libéralisation de l'économie et en particulier des télécommunications, de l'électricité du gaz et des transports, des services postaux.
103. Investir dans la recherche et l'innovation. Le Conseil Européen de Barcelone de 2002, a prévu que d'ici 2010, les Etats Membres devaient investir au moins 3% du PIB (dont 2/3 financés par l'industrie) dans la R&D technologique. En 2001, la dépense moyenne était inférieure à 2% du PIB (dont seulement 55% financés par l'industrie). Par ailleurs, il convient

d'éliminer les obstacles à la mobilité des chercheurs, d'attirer et de retenir en Europe les chercheurs de haut niveau, et de valoriser les carrières dans la recherche (actuellement, l'UE ne compte que 5 chercheurs par 1000 habitants, pour 8 aux Etats Unis et 9 au Japon).

104. Pour que l'Europe jouisse d'un taux élevé d'exportation et d'un taux de chômage faible, elle doit avant tout créer des produits et des services nouveaux avec une forte valeur ajoutée, et favoriser un meilleur accès au capital à risque pour soutenir les secteurs en pleine croissance.
105. Lutter contre le travail non déclaré (économie informelle), notamment en réduisant les taux de tva dans les services à forte intensité de main d'œuvre.
106. Sur le plan budgétaire, le CDF soutient le maintien tel quel du pacte de stabilité. Bien qu'il ait récemment été critiqué et soumis à rude épreuve, il constitue une garantie de bonne gestion budgétaire qu'il est plus que jamais indispensable de respecter au vu des énormes défis démographiques qui attendent l'Europe. Cependant, il convient d'encourager des mesures de réduction des dépenses plutôt que d'augmentation fiscale pour y répondre, d'améliorer la coordination des économies nationales et de préserver l'indépendance de la BCE.
107. L'ensemble de ses mesures doit également être complété par des **politiques sociales**. Une attention doit être portée aux situations de précarité, sachant que près de 18% de la population de l'UE (60 millions de personnes) vit sous le seuil de pauvreté au sein de l'UE (des Quinze).
108. Le CDF soutient la mise en œuvre par l'UE, de la *stratégie de lutte contre toute forme de discrimination*, qui englobe la lutte contre la grande pauvreté.
109. Le CDF reconnaît à L'Europe, le devoir d'encourager, dans le respect du principe de subsidiarité, les Etats à adopter des mesures harmonisées de réduction de la pauvreté, favorisant les initiatives privées et la meilleure interconnexion des actions concernant l'emploi, la protection sociale, le dialogue social, l'insertion sociale, l'égalité des chances.

L'ensemble des objectifs cités ci-dessus, doivent s'inscrire dans des plans d'action des différents Etats membres. Pour la Belgique, ces objectifs impliquent une réduction drastique des charges sociales, un assainissement de la sécurité sociale et la suppression des systèmes de retraite anticipée.

III.5. Une Europe de l'enseignement, de la formation et de la connaissance pour tous

Dans une société basée sur le savoir, le droit à l'enseignement est la clé du progrès et de l'égalité des chances. L'enseignement et la formation doivent être considérés comme un processus et un investissement personnels continus. La transmission des héritages culturels de l'Europe aux nouvelles générations doit être au centre du processus éducatif. Sur le terrain de la connaissance eu sens large, l'Europe apparaît à la traîne, avec un investissement bien inférieur à celui des Etats-Unis (1,4% contre 3% du PIB pour l'enseignement et 1,9% contre 2,6% du PIB pour la R&D).

Rendre notre continent et notre pays attrayants pour les chercheurs et créateurs est le meilleur moyen d'insérer harmonieusement notre économie dans l'économie globalisée. Ceci devrait aussi favoriser la création et le maintien de centre de décision dans notre pays ainsi que celle de centres d'excellence. Contrairement à ce que l'on entend trop souvent, l'économie, ou la société, de la connaissance n'est pas une économie qui investit tout ce qu'elle peut dans les technologies de l'information mais c'est avant tout une économie *qui sait ce qu'elle sait...et ce qu'elle ne sait pas*.

Les propositions du CDF pour une Europe de la connaissance

110. Des efforts doivent donc être fournis en vue de changer la manière dont le savoir est enseigné et diffusé et en vue de satisfaire aux demandes du monde universitaire et du marché du travail en vue de réconcilier l'enseignement et les besoins réels d'une économie performante.
111. Il convient aussi de favoriser la mobilité et la reconnaissance mutuelle des diplômes par des systèmes tels que le système de transfert d'unités de cours capitalisables, et d'encourager l'initiative et l'indépendance, clés de réussite du système éducatif. Ses Etats Membres doivent en outre encourager un grand nombre d'écoles et de méthodes d'enseignement. Enfin, la famille doit rester le premier véhicule d'éducation, conformément au principe de subsidiarité.
112. Le CDF insiste sur le respect par les Etats des engagements pris à Lisbonne :
 - § *Augmenter sensiblement chaque année leurs investissements dans les ressources humaines, notamment les dépenses d'éducation, en partant d'une moyenne de 5,1% du PIB en '00.*

- § Réduire de moitié d'ici '10, le nombre de jeunes (18 à 24 ans) seulement titulaires d'un diplôme de secondaire inférieur (150 millions d'habitants UE n'ont pas une formation au-delà de ce diplôme).
- § Développer un programme e-europe pour généraliser l'internet (mars 2000 : 18% des ménages raccordés à l'internet ; juillet 2002 : 40%). Priorité sera donnée à la mise en place et à l'utilisation généralisée d'ici '05 de réseaux à large bande, tout comme à la sécurité des réseaux et des informations.

III.6. Une Europe de la culture

En dépit de leurs différences nationales, les nations européennes partagent un héritage culturel commun, ferment d'unité et d'appartenance à une même collectivité.

L'Europe doit se doter d'un véritable espace culturel européen où se développe, dans le respect et la promotion de la diversité culturelle et linguistique, des nouvelles coopérations qui valorisent cet héritage commun. Il convient de faciliter les collaborations entre les acteurs culturels (créateurs, promoteurs, diffuseurs, réseaux, institutions culturelles). La production audiovisuelle européenne, déficitaire par rapport aux USA, doit être soutenue.

III.7. Une Europe de la sécurité et de la justice

L'Europe, qui repose sur l'état de droit, doit assurer la sécurité à tous ses ressortissants. Le crime organisé et le terrorisme ne peuvent menacer l'unité d'une Europe de la libre circulation. Cela demande que soit renforcées, conformément aux objectifs de Tampere(Conseil européen des 15 et 16 octobre 1999), la coopération judiciaire et policière, la défense commune des frontières extérieures, et d'aménager le cas échéant, les législations nationales, le droit européen et international, en vue de construire un véritable espace européen de la justice.

Si l'Europe doit cependant rester une terre d'accueil pour les étrangers persécutés et menacés, il convient de gérer l'afflux d'immigrants illégaux, par une harmonisation des règles en la matière. Le CDF soutient l'objectif d'une procédure d'asile commune et d'un statut uniforme dans toute l'Union pour les personnes ayant obtenu l'asile

III.8. Une Europe de l'agriculture et de l'environnement

L'agriculture est le chapitre le plus délicat des négociations sur l'élargissement de l'UE, bien que son importance économique et sociale ne cesse de diminuer. Même au sein de l'Union élargie, ce secteur ne concernera directement que 5 % environ de la population active et sa contribution au PIB communautaire sera inférieure à 3%. Mais, il s'agit d'un secteur chargé de traditions, d'émotions, et de perceptions de la vie rurale et de son environnement, qui revêt donc une importance politique considérable, en particulier dans la plupart des pays candidats et dans les Etats membres méditerranéens. C'est également le plus gros poste du budget de l'UE puisqu'il représente actuellement encore près de 50 % des dépenses globales de l'Union.

Etendre la PAC sous sa forme actuelle aux futurs Etats membres équivaldrait à un suicide budgétaire et anéantirait tous les espoirs, de la politique agricole.

Les aides directes en particulier, qui représentent 80 % des dépenses liées à la PAC, donneraient aux agriculteurs d'Europe centrale et orientale un avantage non justifié, non seulement par rapport à leurs collègues des actuels Etats membres mais également par rapport aux travailleurs actifs dans les autres secteurs économiques de leur propre pays. En résumé, si les aides directes sont introduites trop rapidement dans les pays candidats, leur effet positif à court terme sur les revenus agricoles sera annulé par leur impact négatif sur la restructuration.

C'est pourquoi le CDF soutient une introduction progressive des aides en plusieurs phases, sur une période de dix ans, de manière à ce que le niveau actuellement d'application dans l'ensemble de l'UE soit atteint dans les nouveaux Etats membres en 2013.

Par ailleurs, le CDF encourage l'idée d'un audit environnemental. Le rôle de l'UE dans la sauvegarde du patrimoine naturel au sens large est crucial, notamment dans l'obtention et la ratification du protocole de Kyoto par les Etats Unis. Un intérêt particulier, concerté au niveau de l'UE, devrait être porté aux nouvelles technologies pouvant réduire la dégradation de l'environnement.

Enfin, il importe que l'Union assume pleinement son rôle normatif en matière de protection de l'environnement et de la santé des citoyens. C'est par exemple à l'Europe qu'il incombe de légiférer pour mettre fin à l'anarchie et à la « concurrence à la permissivité » qui prévaut entre régions européennes dans la gestion des nuisances sonores liées aux vols de nuits.

III.9. Une Europe ouverte sur le monde

L'Europe s'origine dans l'adhésion à un ensemble de valeurs culturelles et de convictions partagées, qui créent le sentiment d'une même appartenance, dépassant de loin un simple engagement envers les droits de l'homme et la démocratie. Cette identité commune doit rester essentielle dans sa politique d'ouverture. L'accroissement des relations, basées sur les besoins et intérêts spécifiques de chacun, peut s'avérer plus appropriées que l'adhésion.

En matière de coopération, l'Europe doit accroître son rôle de coordination et d'intégration des politiques nationales. La coopération économique avec l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, doit être accompagnée d'un réel soutien aux processus locaux de démocratisation. L'existence de ceux-ci serait déterminante dans l'annulation progressive de la dette des pays du tiers monde. Le CDF soutient le respect de la norme internationale de 0,7% du PIB/ Etat, d'allocation au développement.

L'Europe doit s'atteler à organiser, outre sa puissance économique, les ressources politiques, diplomatiques et militaires pour représenter ses intérêts et assumer ses responsabilités. Elle se doit de favoriser l'évolution harmonieuse de la croissance mondiale vers le bien être pour tous, en fixant le cadre qui régleme la libéralisation et la mondialisation. De même, la coopération entre l'OMC et les autres institutions internationales devrait être renforcée. Le CDF rappelle l'importance de définir la Politique Etrangère, de Sécurité et de Défense Communes, clairement fixées au sein du cadre institutionnel unique par l'adoption de dispositions précises. La politique étrangère de l'UE doit s'accompagner d'un soutien militaire. Ceci implique, sans parler de véritable armée européenne, une tâche importante, pour l'Union, de coordination des effectifs où l'efficacité prime sur le nombre, de programmation commune des investissements technologiques ainsi rationalisés. Telles sont en effet les conditions générales d'un renforcement de son rayonnement et de son influence politique dans le monde.

S'engager pour une mondialisation positive

Au-delà de l'espace européen, tout projet politique se doit aujourd'hui d'inscrire son action dans le contexte de la planète entière. Notre monde est devenu un grand village où la réalité de chaque pays est interdépendante de ce qui se passe ailleurs dans le monde. L'engagement pour une mondialisation positive doit donc affronter un certain nombre de faits qui concernent la planète entière, parmi lesquels on peut relever :

- § **Au point de vue social** : l'injuste répartition des bénéfices de la croissance. Malgré une croissance globale positive à l'échelle mondiale, et bien que cette croissance soit importante dans plusieurs pays émergents, il subsiste des poches de pauvreté extrême au sein des 4,6 milliards d'habitants actuels des pays en voie de développement.
- § **Au point de vue économique** : grâce à l'économie de marché, au cours du siècle écoulé le PIB mondial en dollars constants a été multiplié par 12, et au cours des 25 dernières années le pouvoir d'achat a quadruplé. Mais cette croissance et cette liberté, souvent sans contrôle, deviennent antisociales quand les marchés de l'argent ne sont pas civilisés. Les personnes humaines s'effacent alors pour se réduire à des objets de commerce dans les mains de groupes financiers aux dimensions mondiales et qui échappent au contrôle des États.
- § **Au point de vue démographique**, nous sommes confrontés aujourd'hui à de graves déséquilibres démographiques. 90 % des nouveaux-nés naissent dans le sud, tandis que la dénatalité des pays du nord pose de graves problèmes de vieillissement de population. Ce déséquilibre accentue aussi le phénomène des migrations, posant le problème de l'intégration des migrants au sein de nos populations.
- § **Au point de vue environnemental**, un développement durable devient impossible sans une protection de la nature et l'imposition de mesures radicales.
- § **Au point de vue culturel**, la multiplication et l'accélération des moyens de communication au cours du dernier quart de siècle ont permis à chacun de devenir immédiatement présent aux événements où qu'ils se présentent et aux autres êtres humains où qu'ils vivent. Le défi est alors de favoriser le développement d'une culture riche de l'addition des différences et non une monoculture mondiale qui conduirait à une nouvelle forme de pensée unique.
- § **Au point de vue politique**, la fin de la guerre froide et la chute du mur de Berlin en 1989 ont provoqué le passage progressif d'un monde bipolaire à un monde multipolaire. Mais la construction d'une nouvelle architecture internationale ne va pas sans heurts et la paix est aujourd'hui à nouveau gravement menacée. Le défi qui nous attend est donc celui de la gouvernance mondiale, permettant d'assurer la coexistence pacifique des nations sous l'hégémonie du droit international et non sous celle de l'une ou l'autre grande puissance.

Les propositions du CDF pour une mondialisation positive

En vue de répondre à ces différents défis, le **CDF** estime que la mondialisation doit être vécue comme un projet positif, visant à l'universalité. Il est stérile de s'opposer à la mondialisation. L'enjeu n'est pas de la combattre mais de la maîtriser. Dans ce but, le **CDF** veut :

113. Soutenir activement le développement d'une coopération internationale basée sur une relation de réel partenariat entre États. L'aide à apporter doit aussi viser la stabilisation de l'État de droit, sans lequel il ne peut y avoir aucun développement économique et social durable.
114. Mieux cibler l'aide au développement, basée sur une écoute active des besoins et privilégiant les pays d'Afrique centrale auxquels nous sommes historiquement liés.
115. Annuler progressivement la dette des pays du tiers-monde en liant cette réduction au processus de démocratisation des pays concernés.
116. Porter à 0,7 % du PIB notre effort de coopération au développement, en y associant tous les pouvoirs publics ainsi que l'investissement privé.
117. Instaurer le concept de bien public universel (notamment pour ce qui concerne l'accès à l'eau douce), visant à accorder à chacun la satisfaction des besoins vitaux essentiels, la notion de bien commun primant toujours celle de l'intérêt individuel.
118. Combattre la mondialisation asymétrique du commerce, notamment par la réduction des obstacles douaniers et administratifs aux exportations des pays en développement.
119. Instaurer un « statut mondial du travailleur », garantissant une protection sociale minimale dans l'ensemble des pays du monde.
120. Instaurer un « label social » permettant aux consommateurs d'être informés sur le respect des conditions de travail prévues par le statut du travailleur dans la fabrication du produit.
121. Encourager le développement des micro-crédits, à l'exemple des crédits solidaires initiés par la Grameen-Bank au Bangladesh.
122. Lutter contre le déséquilibre démographique en favorisant le développement des pays du sud comme moyen de régulation de leur natalité et en favorisant la natalité des pays du nord. Le CDF s'oppose à toute mesure autoritaire visant à imposer un contrôle artificiel des naissances.
123. Accroître le contrôle sur la détention et le respect des permis d'environnement, en vue de garantir l'application du principe « pollueur-payeur ».
124. Imposer aux propriétaires et transporteurs de marchandises la prise en charge de l'ensemble des coûts liés à la remise en état des sites pollués ou détruits par leur faute.
125. Favoriser le développement de la diversité culturelle par la transmission aux générations futures des patrimoines historiques, artistiques et culturels propres à leur pays.